



Compte-rendu de séance

Séance du 12 Avril 2021

L'an 2021 et le 12 Avril à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DE CONSEIL sous la présidence de LEBRAY Alain, Maire.

Présents : Mmes : CHAMAILLARD Annick, DANTAN Christiane, POITRAT Bérengère, RENAULT Jessica, MM : BALLU Xavier, BOSSEAU Lucien, LEBRAY Alain, MAINARDI Bernard.

Excusés ayant donné procuration : Mme MERCURIN-LAUNAY Anita à Mme CHAMAILLARD Annick, M. BROSSARD Philippe à M. LE BRAY Alain.

Excusés : Mme MOULIN Gisèle, Mme ROYAU Angélique, M. MOULIN Ludovic.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 13
- Présents : 8

Date de la convocation : 06/04/2021

Date d'affichage : 06/04/2021

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Mans le 15/04/2021

A été nommé secrétaire : M. MAINARDI Bernard

1-Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 12 avril 2021

Le procès-verbal a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

2-Vote des taux imposition 2021 - D-2021-04-1

Monsieur le Maire rappelle les taux des taxes de 2020 et propose de ne pas les augmenter.

Monsieur le Maire rappelle les taux des taxes de 2020 et propose de ne pas les augmenter.

Taxe foncière (bâti) : 16.72 %

Taxe foncière (non bâti) : 27.44 %

La suppression de la taxe d'habitation est compensée par le transfert de la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) aux communes.

Les communes doivent délibérer sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal fixé par l'assemblée délibérante et du taux départemental de TFPB 2020 dans le respect

des règles de plafonnement. Le taux départemental s'élevant à 20.72% et le taux communal à 16.72%, le nouveau taux communal de TFPB s'élèvera à 37.44%. Cette augmentation de taux sera neutre pour le contribuable et ne générera pas de recettes supplémentaires pour la commune

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe ainsi les taux d'imposition pour l'année 2021 de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties :

- taxe sur les propriétés bâties 16.72% soit un cumul avec le taux de référence du Département de 37.44%.
- taxe sur les propriétés non bâties 27.44%.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstention : 0)

3-Approbation des devis relatifs au bâtiment du "10 place de l'Eglise" à Nogent le Bernard - D-2021-04-2

Monsieur le Maire rappelle que la commune a acheté le bâtiment situé au "10 place de l'église". Ce bâtiment se compose d'un logement et d'un salon de coiffure.

Il est nécessaire d'y effectuer des travaux avant l'ouverture du salon de coiffure. Les travaux à prévoir sont :

- modification de la façade : pose d'une vitrine en chêne et d'une porte d'entrée
- séparation des fluides entre le logement et le salon de coiffure (eau, électricité, chauffage)
- pose d'un revêtement au sol
- rafraichissement des murs.

La commission travaux s'est réunie le mercredi 7 avril pour étudier les différents devis reçus. Monsieur le Maire donne lecture des devis retenus par la commission travaux. Le conseil a autorisé Monsieur le Maire à signer les devis.

Des devis pour le carrelage, la peinture, l'éclairage de la façade et la pose d'un nouveau store extérieur ont été demandés.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstention : 0)

4-Commission bocage : élection des membres non représentés de la commission - D-2021-04-3

Monsieur le Maire rappelle que dans sa séance du 30 novembre 2020, le conseil municipal a nommé les membres de la commission communale pour les interventions sur le bocage.

Les membres retenus ont été informés par courrier et 2 d'entre eux ont démissionné. Il faut donc les remplacer. Deux nouveaux membres sont élus.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstention : 0)

5-Validation du devis pour le remplacement de l'adoucisseur à la cantine - D-2021-04-4

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'accepter un devis pour le changement de l'adoucisseur de la cantine scolaire qui n'est plus en état de fonctionnement.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstention : 0)

6-Informations et questions diverses :

- a) Monsieur le Maire informe les élus qu'il a rencontré Monsieur FUCHS de l'entreprise COQLICORNE pour son projet d'installation dans une partie du « St Jacques ».
- b) Monsieur le Maire a rencontré 2 personnes qui souhaiteraient créer une association de pêche sur la commune. La fédération de pêche va être interrogée à ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

En mairie, le 14/04/2021

Le Maire

Alain LEBRAY